Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_29-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 9 mars 2026

N° 2026/03/09/29

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* **: 30** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *24 février 2026*

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :			
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Bruno VETTIER	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON
Arnaud RADDE	Nadine CHALVET	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	
Vincent BOUTEMY	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : AP_CP 41-5 - Construction d'un équipement sportif - SAP - Opération 41 - Modification n°5

Rapporteur : Laëtitia MIRALLES

Par délibération n°2021/03/15/31 en date du 15 mars 2021, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour les travaux de construction d'un équipement sportif sur la commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail (opération 41) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Afin de programmer au mieux les dépenses liées à cette opération, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimées en TTC) comme suit :

AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT SPORTIF -SAP
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - Modification n° 5 - 9 mars 2026

DEPENSES	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAUX
Etudes	-	-	-	7 326,00	7 746,00	-	-	-		15 072,00
Maitrise d'œuvre et autres missions	-	-	-	-	-	25 000,00	-	-		25 000,00
Travaux	-	-	-	-	-	-	-	136 000,00	782 000,00	918 000,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	7 326,00	7 746,00	25 000,00	0,00	136 000,00	782 000,00	958 072,00

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu les délibérations n°2021/03/15/31 du 15 mars 2021, n°2022/03/21/17 du 21 mars 2022, n°2023/04/03/37 du 3 avril 2023, n°2024/04/08/45 du 8 avril 2024 et n° 2025/03/31/45 du 31 mars 2025 portant création et modification de cette AP/CP,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 18 février 2026,

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_29-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la modification n°5 de cette autorisation de programme/crédit de paiement opération n° 41 « Construction d'un équipement sportif -SAP » qui sera annexée au budget 2026.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée au Sport
et aux Associations sportives

MAIRIE de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Catherine TAUPIN

Yves RENAULT

Catherine TAUPIN